SAGE de l'Yerres

Commission Locale de l'Eau

Réunion du Bureau

09 Mars 2022

ORDRE DU JOUR

- Retour sur les derniers avis rendus ;

- Présentation de la note « Objectifs Yerres 2027 » ;

- Présentation de l'état d'avancement de la mission « Identification de zones prioritaires pour orienter la future stratégie foncière du SAGE » ;

- Validation de l'ordre du jour de la réunion de la CLE du 23 mars 2022 ;

- Points divers.

RETOUR SUR LES DERNIERS AVIS RENDUS

Date	Projet	Avis de la CLE
21 Janvier 2022	PC 077 336 21 00029 – Construction de quatre maisons individuelles sur la commune de Neufmoutiers-en-Brie	**Avis favorable,** car projet compatible avec le règlement du SAGE. Préconisations émise sur la protection des zones humides et sur la gestion des eaux pluviales (favoriser des solutions d'infiltration peu profondes plutôt que des puisards) et l'aléa inondation.
26 Janvier 2022	PC 77 350 021 00037– Construction d'un manège équestre et de 2 appentis contre un bâtiment existant à Ozoir-la-Ferrière.	**Avis favorable,** car projet compatible avec le règlement du SAGE.
3 Février 2022	PC 077 336 22 00001 – Construction d'une maison individuelle sur la commune de Neufmoutiers-en-Brie	**Avis favorable,** car projet compatible avec le règlement du SAGE. Préconisations émise sur la gestion des eaux pluviales (favoriser des solutions d'infiltration peu profondes plutôt que des puisards) et l'aléa inondation.
8 Février 2022	PC 077 114 21 00019 - Reprise et fin travaux de l'opération les jardins de Candice à Chevry-Cossigny	**Avis Défavorable,** demande de révision des mesures prévues concernant la gestion des eaux pluviales (la solution proposée présente une sous-estimation des surfaces imperméables à réguler et ne permettra pas de respecter le débit de fuite limité à 1 l/s/ha).
10 Février 2022	PC 077 122 21 00052 - Création d'un ensemble immobilier de 3 habitations sur la commune de Combs-la-Ville (avis n°2)	**Avis favorable,** après modification du projet initial et apport de pièces complémentaires au dossier (concernant la non imperméabilisation du sol dans la zone délimitée par le PHEC de l'Yerres).

RETOUR SUR LES DERNIERS AVIS RENDUS

Date	Projet	Avis de la CLE
18 février 2022	PC 077 336 22 00002 – construction d'une maison individuelle sur la commune de Neufmoutiers-en-Brie	**Avis favorable,** car projet compatible avec le règlement du SAGE. Préconisations émise sur la gestion des eaux pluviales (favoriser des solutions d'infiltration peu profondes plutôt que des puisards) et l'aléa inondation.

Porter à Connaissance (révision de PLU) :

- BUSSY-SAINT-GEORGES (28 JANVIER 2022) ;
- GUÉRARD (8 FÉVRIER 2022) ;

Autre sollicitation

- RETOUR SUR LE RAPPORT DU GARANT DE LA CONCERTATION POUR LA RÉVISION DU SAGE DE L'YERRES (1ER MARS 2022)
- COMMENTAIRES ÉMIS DANS LE CADRE D'UNE CONSULTATION PRÉALABLE DU PUBLIC (AVEC LA CNDP) SUR LE PROJET DE PRISON À CRISENOY (2 MARS 2022)

PRÉSENTATION DE LA NOTE « OBJECTIFS YERRES 2027 »

Révision du SAGE de l'Yerres

Bureau de la CLE– 09/03/2022

OÙ EN EST-ON DE LA RÉVISION DU SAGE ?

Automne 2020 — *Printemps 2021* — *Fin 2021* — *2022*

Scénario tendanciel d'évolution du territoire à 2050

- Arpentages photographiques
- Commissions thématiques
- Atelier SyAGE

Proposition d'une « **Vision Yerres 2054** »

Discussion en bureau (09/06/2021) puis en CLE

« **Objectifs Yerres 2027** » : feuille de route du SAGE

Discussion en bureau (09/03/2022) puis en CLE

Rédaction des documents du SAGE

CLE 23/03/2022

LE SAGE

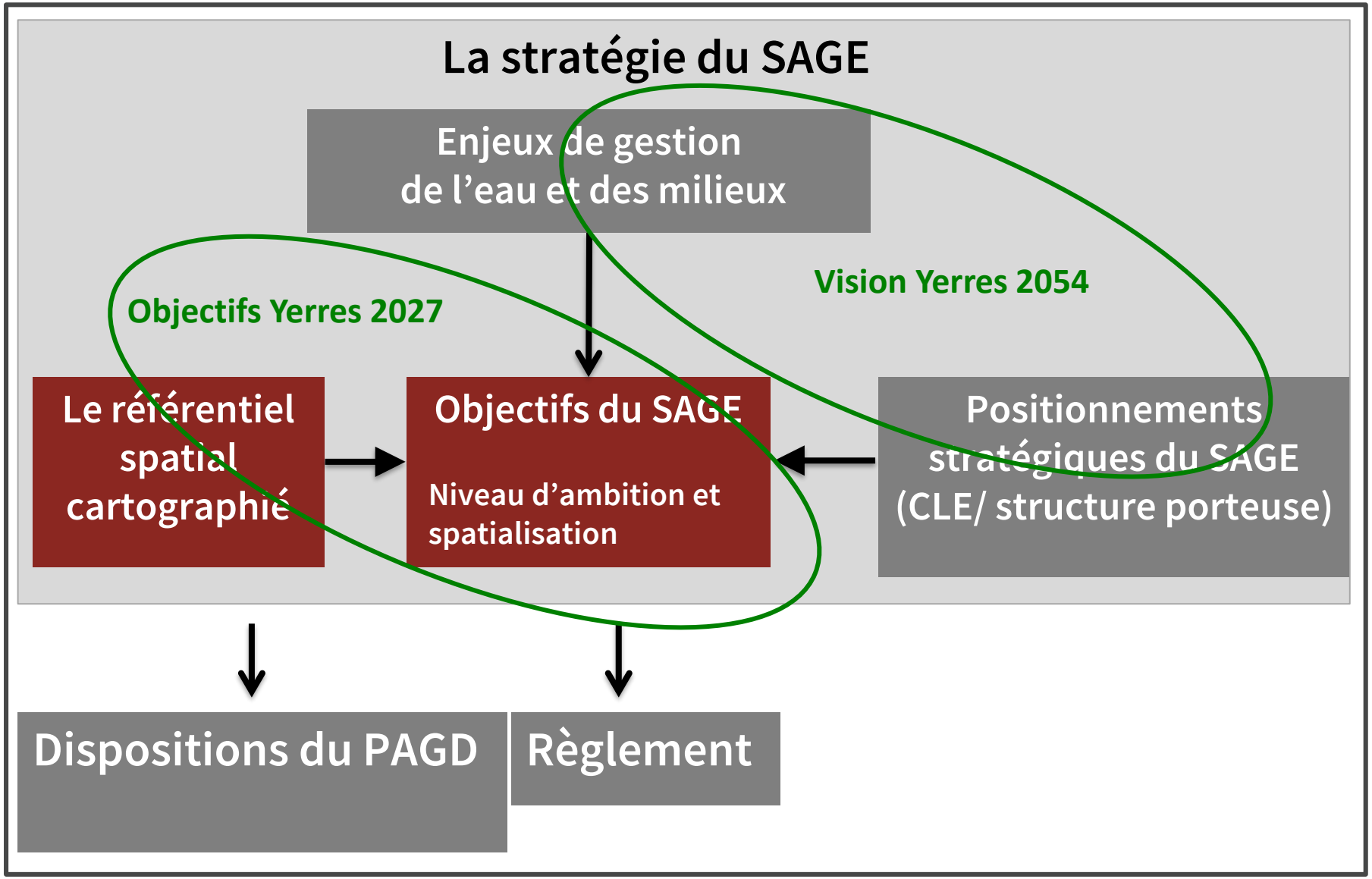
La stratégie du SAGE
Enjeux de gestion de l'eau et des milieux
Vision Yerres 2054
Objectifs Yerres 2027
Le référentiel spatial cartographié
Objectifs du SAGE
Niveau d'ambition et spatialisation
Positionnements stratégiques du SAGE (CLE/ structure porteuse)
Dispositions du PAGD
Règlement

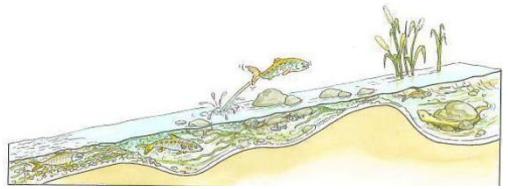

Enjeu 1. L 'adaptation de l'hydrosystème au changement climatique

Enjeu 2. Des liens sensibles à la nature, facteurs de cohésion sociale

Enjeu 3. Un rapport technique à la nature reposant sur le fonctionnement des écosystèmes

Enjeu 4. La dynamique participative

4 positionnements stratégiques CLE/Structure porteuse

- Assurer le pilotage stratégique de la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides pour rendre les milieux plus résilients au CC
- Accompagner et aiguillonner les politiques portées par d'autres acteurs pour les orienter vers des solutions fondées sur la nature
- Assurer une mission de veille et de vigilance au niveau de la planification urbaine et à l'échelle des projets

Développer le suivi et l'évaluation des objectifs du SAGE

Une composante centrale de la stratégie du SAGE à inscrire dans les documents : **la stratégie foncière**

Principe 1. Une identité technique : travailler *avec* la nature

Des thématiques au cœur de la stratégie

- La préservation et la restauration des ZH
- La restauration de la fonctionnalité des cours d'eau
- La préservation et la restauration des zones d'expansion des crues naturelles
- L'aménagement des versants
- La gestion des eaux pluviales en ville

Des thématiques à traiter pour ne pas obérer l'efficacité des actions de restauration

- La gestion quantitative
- Les pollutions agricoles
- Les pollutions domestiques et industrielles

Principe 2. Des règles et recommandations ambitieuses pour conseiller et accompagner collectivités et gestionnaires locaux

Principe 3. La mise en valeur et l'expérimentation pour soutenir le conseil

LA VISION YERRES 2054 : UN CAP AMBITIEUX

- Développement du territoire
- Changement climatique

Température plus chaude
Sécheresse plus fréquentes, plus intenses
Etiages plus sévères -10% à -40%
Inquiétude recharge des nappes

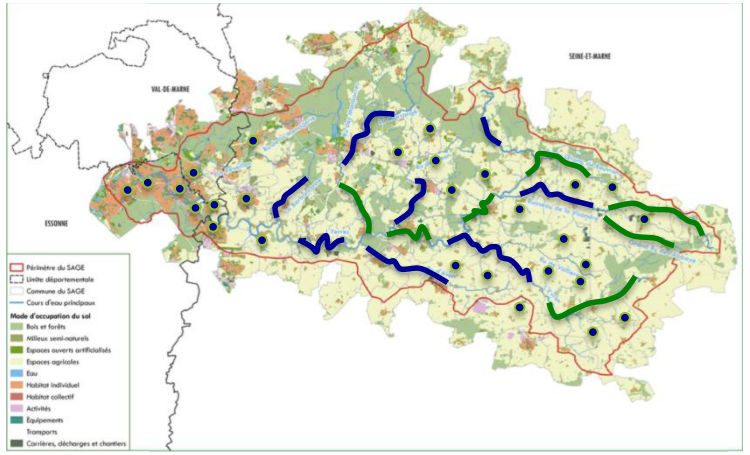

Yerres en 2054 : un territoire plus résilient grâce à une mobilisation politique et financière pour restaurer des espaces eau fonctionnels et renouer des liens sensibles à la nature favorisant la cohésion sociale

Le SAGE révisé : une première étape qui doit rechercher une plus value plus affirmée pour restaurer les fonctions écologiques des milieux aquatiques

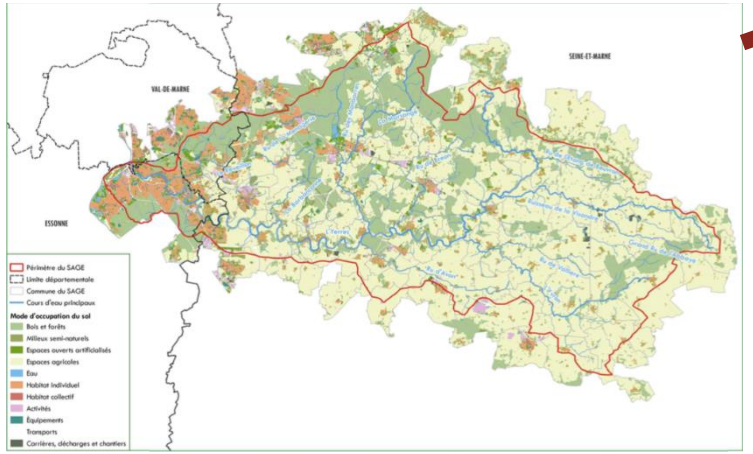

Yerres 2011-2018 : des milieux mieux connus, une cadre pour mieux les intégrer dans les documents d'urbanisme

UN OUTIL CENTRAL POUR LE SAGE : LA STRATÉGIE FONCIÈRE

Le référentiel spatial cartographié

Secteurs stratégiques (à inscrire dans les documents du SAGE)

- Fonctionnalité des milieux aquatiques et humides
- Qualité des eaux superficielles et souterraines
- Gestion quantitative de la ressource
- Risque inondation et ruissellement

Critères de priorisation possibles :

- Cumul des enjeux
- Equilibre amont/aval
- Potentialité de valorisation de la demande sociale

Zones d'actions prioritaires (à inscrire dans les documents du SAGE en concertation avec les acteurs)

Maitrise d'usage des sols nécessaire

Analyse à l'échelle parcellaire

Secteurs de projet

Les fonctions assurées par la Commission Locale de l'Eau (CLE) et la structure porteuse (SyAGE)

→ Vigilance de la CLE dans les documents d'urbanisme et de planification

→ Vigilance de la CLE dans les documents d'urbanisme,
→ Référentiel pour la compensation
→ Identification des leviers fonciers pertinents et portage politique et opérationnel ou accompagnement des acteurs, selon les thématiques, de la stratégie foncière

Les objectifs du SAGE et leurs niveaux d’ambition

Les grands objectifs pour améliorer la résilience du territoire au changement climatique

Les objectifs opérationnels

1. Retrouver une fonctionnalité des milieux aquatiques et humides pour renforcer la résilience du territoire face au changement climatique et favoriser la cohésion sociale

→

1. Préserver les zones humides et les cours d'eau fonctionnels
2. Restaurer les zones humides dégradées
3. Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau
4. Rétablir la continuité écologique
5. Préserver et reconquérir les zones d'expansion de crue
6. Mobiliser les acteurs et habitants du territoire pour participer et enrichir les projets de restauration des milieux
7. Sensibiliser au rôle des milieux aquatiques dans les politiques d'adaptation au changement climatique

2. Réduire les pollutions dans les eaux superficielles dans la perspective de la baisse des étiages pour ne pas obérer les efforts de restauration écologique

→

8. Poursuivre les efforts d'amélioration des systèmes d'assainissement
9. Poursuivre les efforts de réduction des pollutions industrielles
10. Développer les zones tampons en bordure de cours d'eau et restaurer la ripisylve dans les zones présentant une pression pesticide et nitrates

3. Mieux gérer les ruissellements pour développer des espaces collectifs de rafraichissement, la nature de proximité et les structures paysagères tout en limitant les impacts sur la qualité de l'eau et les biens

→

11. Aménager les bassins versants par l'hydraulique douce pour réduire les phénomènes de ruissellement
12. Gérer les eaux pluviales en ville en redonnant de la place aux espaces eau et à la nature

4. Préserver un accès à la ressource suffisant et de qualité pour le maintien des usages actuels et à venir dans un contexte de tension sur la recharge des nappes

→

13. Soutenir et poursuivre la politique de partage équilibré de l'eau menée sur la nappe de Champigny
14. Protéger la ressource en eau potable des sources de pollution
15. Susciter la prise en charge et le suivi de la nappe de la Brie pour limiter les impacts des prélèvements sur les milieux
16. Développer les économies d'eau

Grand objectif 1. Retrouver une fonctionnalité des milieux aquatiques et humides pour renforcer la résilience du territoire face au changement climatique et favoriser la cohésion sociale

Les objectifs opérationnels	Plus value du SAGE	
	Positionnement stratégique	Niveau d'ambition
1. Préserver les zones humides et les cours d'eau fonctionnels	**Assurer le pilotage stratégique de la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides**	• Définir les espaces de mobilité et les intégrer dans les documents d'urbanisme : - 0 destruction de ZH prioritaires - ERC renforcé/SDAGE sur les ZH non prioritaires - Protection stricte des linéaires de cours d'eau fonctionnels - Règlement : prendre en compte les effets cumulés pour les petites zones humides
2. Restaurer les zones humides dégradées 3. Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau		• Fixer un objectif de secteurs prioritaires où les ZH et le linéaire de cours d'eau doivent être restaurés à 2027 et à 10 ans
4. Rétablir la continuité écologique		• À 2027 : traiter les ouvrages prévus dans le CTEC et identifier une nouvelle liste d'ouvrages infranchissables à traiter en lien avec la stratégie foncière • À 10 ans : traiter les nouveaux ouvrages prioritaires
5. Préserver et reconquérir les zones d'expansion de crue		• Prendre en compte les zones naturelles d'expansion des crues dans la définition des espaces de mobilité
6. Mobiliser les acteurs et habitants du territoire pour participer et enrichir les projets de restauration 7. Sensibiliser au rôle des milieux aquatiques dans les politiques d'adaptation au changement climatique		• Objectif nouveau/SAGE actuel : fixer un nombre de projets participatifs à initier par le SAGE ou ses partenaires en identifiant les secteurs prioritaires où cela s'y prête le plus

Grand objectif 3. Mieux gérer les ruissellements pour développer des espaces collectifs de rafraichissement, la nature de proximité et les structures paysagères tout en limitant les impacts sur la qualité de l'eau et les biens	Plus value du SAGE	
Les objectifs	Positionnement stratégique	Niveau d'ambition
11. Aménager les bassins versants par l'hydraulique douce pour réduire les phénomènes de ruissellement et améliorer la qualité de l'eau 12. Gérer les eaux pluviales en ville en redonnant de la place aux espaces eau et à la nature	**Accompagner et aiguillonner les politiques portées par d'autres acteurs**	• Développer des dispositifs d'hydraulique douces (haies, fascine, bande enherbée, noues, talus, etc.) dans X secteurs prioritaires de la stratégie foncière ayant des enjeux de ruissellement (2 horizons 2027 et à 10 ans) • Intégrer dans les documents d'urbanisme un coefficient de végétalisation (par exemple en associant un coefficient de pleine terre et de de biotope) pour favoriser une meilleure gestion pluviale en lien avec des espaces de nature en ville —> ce coefficient doit permettre d'augmenter la part des espaces nature-eau en ville, à la faveur de projets de renouvellement urbain ou de nouveaux projets • Promouvoir la gestion des eaux pluviales à la source, le chemin de l'eau • Développer des principes forts pour faire jouer la solidarité amont –aval en particulier dans les secteurs ou des efforts sont demandés à l'amont pour protéger l'aval (0 artificialisation stricte, désimperméabilisation, etc.)

Grand objectif 2. Réduire les pollutions dans les eaux superficielles dans la perspective de la baisse des étiages pour ne pas obérer les efforts de restauration écologique	Plus value du SAGE	
Les objectifs	**Positionnement stratégique**	**Niveau d'ambition**
8. Poursuivre les efforts d'amélioration des systèmes d'assainissement 9. Poursuivre les efforts de réduction des pollutions industrielles	**Accompagner et aiguillonner les politiques portées par d'autres acteurs**	• Dans la continuité du SAGE actuel : poursuivre les efforts d'amélioration des systèmes d'assainissement en calant les objectifs du SAGE sur les objectifs réglementaires et ceux affichés dans les schémas départementaux d'assainissement et dans le Programme Départemental Eau • Suivre et analyser la cohérence entre la qualité des cours d'eau et les priorités des documents cadres en matière d'assainissement • Participer/initier des expériences pilotes de système épuratoire limitant les pollutions aux cours d'eau en s'appuyant notamment sur des solutions fondées sur la nature • Dans la continuité du SAGE actuel : traiter les points noirs connus • Suivre, évaluer et mettre en visibilité le niveau de traitement des points noirs
10. Développer les zones tampons en bordure de cours d'eau et restaurer la ripisylve dans les zones présentant une pression pesticide et nitrates (—> renvoie également aux objectifs 1,11 et 14)	**Assurer le pilotage stratégique de la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides**	• Restaurer la ripisylve du linéaire des X secteurs prioritaires de la stratégie foncière soumis à des pressions pesticides et nitrates (horizon 2027 et 10 ans)

Grand objectif 4. Préserver un accès à la ressource suffisant et de qualité pour le maintien des usages actuels et à venir dans un contexte de tension sur la recharge des nappes	Plus value du SAGE	
Les objectifs	Positionnement stratégique	Niveau d'ambition
13. Soutenir et poursuivre la politique de partage équilibré de l'eau menée sur la nappe de Champigny 14. Protéger la ressource en eau potable des sources de pollution —> renvoie également aux objectifs 1,10, et 11 15. Susciter la prise en charge et le suivi de la nappe de la Brie pour limiter les impacts des prélèvements sur les milieux 16. Développer les économies d'eau	**Accompagner et aiguillonner les politiques portées par d'autres acteurs**	• Renforcer le partenariat avec AQUI'Brie en l'associant à la fonction de vigilance et d'évaluation par une mise en commun des informations sur le suivi des prélèvements • Inciter à des changements structurants des systèmes d'exploitation dans les AAC des captages prioritaires : valoriser les démarches et projets exemplaires • Mobiliser des outils fonciers forts dans les secteurs prioritaires de la stratégie foncière recoupant des périmètres de protection des captages • Développer des espaces tampons en priorité sur les secteurs les plus vulnérables/qualité des eaux souterraines • Organiser et veiller à la prise en charge de la nappe de la Brie en s'appuyant sur les partenaires existants (AQUI' Brie en particulier) • Associer ces partenaires à la mise en place d'une fonction de vigilance et d'évaluation par le développement de la connaissance et la mise en transparences des informations sur le suivi des prélèvements • Continuité du SAGE actuel

LA PLUS-VALUE DU SAGE RÉVISÉ/SAGE ACTUEL

- **Des positionnements stratégiques pour le binôme CLE/structure porteuse clarifiés**
- **Une stratégie foncière qui donne à la CLE les moyens :**
  - ✓ de prioriser les actions là où les enjeux sont les plus importants en définissant des secteurs prioritaires à inscrire dans le SAGE
  - ✓ d'interpeller les MO
  - ✓ de mieux évaluer
- **Des niveaux d'ambition mieux déclinés, plus précis et mieux localisés**

PRÉSENTATION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISSION « IDENTIFICATION DE ZONES PRIORITAIRES POUR ORIENTER LA FUTURE STRATÉGIE FONCIÈRE DU SAGE »

VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE LA CLE DU 23 MARS 2022

- Retour sur les derniers avis rendus ;

- Présentation et délibération de la CLE sur la note « Objectifs Yerres 2027 » ;

- Présentation de l'état d'avancement de la mission « Identification de zones prioritaires pour orienter la future stratégie foncière du SAGE » ;

- Points divers.

POINTS DIVERS

PLANNING DE LA RÉVISION DU SAGE DE L'YERRES

FEUILLE DE ROUTE

MODALITÉS PRESSENTIES

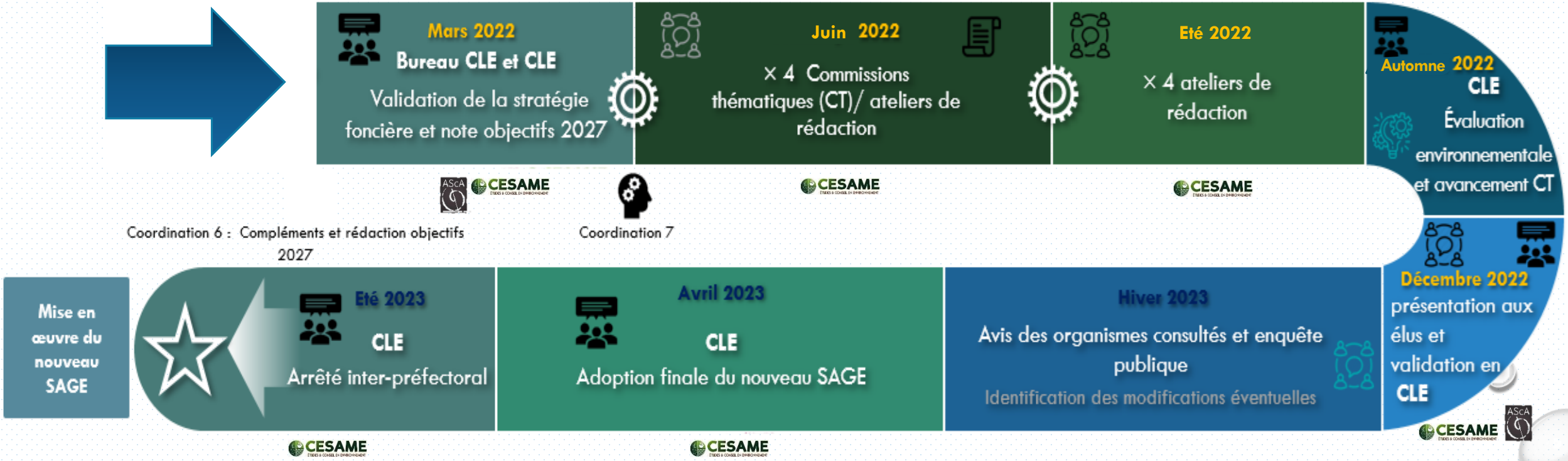

CLE Commission Locale de l'Eau

Renouvellement de la CLE

Coordination / travail interne –équipe d'étude : cellule animation SAGE-cabinet d'études

Articulation entre les différents cabinet d'études

Production de documents (synthèse, note préalable à la concertation , CR…)

Concertation avec acteurs et /ou public

Bureau CLE et techniciens

Les coordonnées de la CLE

Si vous souhaitez plus de renseignements sur le SAGE de l'YERRES et sa CLE, rendez-vous sur : http://www.syage.org/

PLUS D'INFOS ?

Pour contacter le Président de la CLE :

M. Guy GEOFFROY
Maire de Combs-la-Ville
Courrier à adresser à :
M. le Président du SAGE de l'Yerres
Locaux du SYAGE
17 rue Gustave Eiffel
91 230 MONTGERON

Pour contacter la CLE et pour toute demande sur le SAGE :

Mme Héloïse RAMBAUD
Animatrice du SAGE de l'Yerres
Adresse postale : 17 rue Gustave Eiffel
91 230 MONTGERON
Adresse mail :
h.rambaud@syage.org
cle.yerres@syage.org
Téléphone : 01.69.83.72.92
06.70.56.66.58